L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, (MATIN,) 17 DÉCEMBRE 1830.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 18 décembre.

—La malle en retard est arrivée hier, et ne nous a rien appris de nouveau. Notre correspondant de New-York nous annonce, en date du 29, que le paquebot du Hâvre du 1er. novembre (De Rhan) était, dit-on, en vue. Si ce n'est point une erreur, nous devons nous attendre à recevoir aujourd'hui, par la malle, des nouvelles très-récentes d'Europe.

— Nous annonçons avec plaisir l'arrivée en cette ville du célèbre tragédien ARISTIPPE : il est venu à bord du bateau-à-vapeur *North-America*, de Louisville.

Les journaux de Mexico n'allant que jusqu'au 20 du mois passé, il nous est impossible de connaître les conséquences de l'affaire dont nous avons parlé hier ; malgré les assurances des organes du gouvernement, il y a peu à espérer que la tranquillité se rétablisse dans ce malheureux pays, tant que l'administration restera entre les mains du vice-président actuel ; le peuple même, en lui obéissant, ne se dissimule pas qu'il est la cause de tous ses maux, qui ont pris leur source dans la révolte de Jalapa. Quand Bustamante consentira à descendre du fauteuil présidentiel, il verra peut-être renaître la tranquillité au Mexique, le souvenir de sa trahison pèsera moins à ses adversaires, et il y aura quelque espoir de réconciliation entre des partis qui se sont juré une guerre à mort ; mais il faudra qu'il se décide à ce sacrifice, si non ces partisans de Guerrero si souvent vainqueurs et vaincus, finiront par rallier autour d'eux le peuple tout entier et renverseront dans la poussière cet usurpateur qui a cru que des bayonnettes pouvaient suppléer à la volonté nationale, ou du moins la faire reculer devant celle de quelques individus.

En attendant que de nouveaux arrivages nous apportent d'autres details, que nous présumons devoir être différents de ceux que fournit le *Registro Official*, nous nous bornerons à donner ici la traduction de quelques articles du *Constitucional* de Jalapa.

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS MEXICAINS.

MEXICO, 16 novembre.

D'après les nouvelles reçues par le courrier d'hier, il y a lieu de croire que le traître Juan Cruz est mort des blessures qu'il a reçues à l'affaire de Teloloapam.

Nous publions la dépêche du général Bravo, dans laquelle il parle de l'attaque dirigée contre Juan Bruno, à Huehuetan ; le commandant général d'Oajaca communique de cette ville, les divers mouvemens combinés des troupes qui sont sous les ordres de Ruelas et de Villareal, qui ont obligé ce factieux à abandonner les positions qu'il occupait, et on peut compter que les petites bandes qui restent encore dans ces cantons seront bientôt détruites, le bon esprit dont sont animés les habitants de la Costa Chica aidant.

La dépêche du général Cortazar, que nous publions aussi, montre que partout les troupes nationales se couvrent de gloire en châtiant les factieux quelque part qu'ils se montrent, et en donnant des preuves réitérées de leur invariable adhesion à l'ordre actuel des choses.

—Voici la dépêche du général Bravo :

Commandance générale du Sud.,

EXCELLENCE.—Le commandant de la compagnie de San-Marcos, sous-lieutenant Juan José Valencia, m'écrit ce qui suit, sous la date de Cruz-Grande le 4 du courant : "Hier, à quatre heures de l'après-midi, je suis arrivé en cet endroit avec la troupe que je commande, qui, ainsi que je vous l'écrivis de Copala, était en marche sur l'ennemi qui occupait le village Huehuetan ; le sous-lieutenant Estevan Zambrano, par qui elle était diriger, vous rendra compte de cette action : ce que je vous en dirai c'est qu'au lever du jour, le 1er, nous offrîmes le combat à Juan Bruno, et qu'il s'enfuit lâchement ; vous apprendrez plus tard quelles sont les dépouilles qui sont tombées entre nos mains."

J'insère ici cette communication pour votre instruction, et dès que le commandant de section m'aura remis les details de cette affaire je vous les ferai parvenir.

Dieu et Liberté—Bravos, 10 novembre.

NICOLAS BRAVO.

—Le général de brigade Luis Cortazar a adressé au ministre de la guerre une dépêche dont la teneur suit :

EXCELLENCE.—Sous la date d'hier, à 9 heures du matin, le capitaine Ignacio Peralta, commandant le détachement de Puruandiro, m'écrit ce qui suit :

"Enfin Nieves Huerta encouragé par les secours qui lui sont venus de Migiel-Vega, et avec la coopération de la populace nombreuse de ce village, s'est décidé à m'offrir le combat : j'ai été attaqué à sept heures, et le feu a duré jusqu'à neuf à dix heures et demie, il est revenu à la charge avec plus d'audace, et à s'en venir le combat jusqu'à une heure. Ce matin, au lever du jour, sa troupe s'était postée dans la lisière des bois voisins, d'où elle tiraillait sur mes gens.

Les factieux ont laissé dans les rues vingt trois morts, quelques chevaux, et des traces de sang, qui, d'après les avis que j'ai eus, me donnent à croire qu'ils ont emporté bon nombre de blessés. J'ai reçu une balle dans mon chapeau, mais qui ne m'a fait aucun mal, et ma troupe n'a éprouvé aucune perte. La constance et la valeur de ces soldats sont dignes de votre considération. Depuis huit jours ils n'ont pas quitté un seul instant leurs armes, et pendant ce temps les vivres leur ont souvent manqué, parce que l'ennemi en empêchait l'arrivée.

J'ai besoin que votre excellence me fasse parvenir des munitions, parce que le feu continuel que je suis obligé de soutenir aura bientôt consumé ce qu'il m'en restera."

J'ai l'honneur de mettre cette pièce sous les yeux de V. E., en vous recommendant ce corps dont la valeur, à la vérité, n'est pas supérieure à celle de tous les habitants de Guanajuato, mais qui est digne de toute votre attention par les souffrances qu'il a eu à supporter.

Dieu et Liberté.—Celaya, 10 novembre.

LUIS CORTAZAR.

FRANCE.

PARIS, 18 octobre.

AFFAIRE DE LA GRECE.

La révolution de France et la chute du trône de Charles X ont produit en Grèce une sensation d'autant plus vive, qu'on croyait qu'elles amèneraient une division entre les grandes puissances, et qu'alors la Grèce serait non seulement privée des secours qu'elle a obtenus jusqu'à présent, mais abandonnée définitivement à son propre sort. Dans ce cas, de nouvelles catastrophes, qui pouvaient entraîner la chute du gouvernement du comte Capo d'Istrias, étaient regardées comme presque inévitables ; car il se forme en Morée un parti assez puissant qui demande à proclamer la république, et qui veut en même temps éloigner le comte Capo d'Istrias du timon des affaires.

Depuis la publication des protocoles de Londres et des documens qui les accompagnent, ce parti accuse le président d'avoir soutenu complaisamment, dans sa correspondance avec les ministres des grandes puissances, les principes de Monarchie absolue, comme seuls applicables au gouvernement de la Grèce, et d'avoir condamné en même temps, comme une étrange illusion, toute possibilité d'organiser dans ce pays un gouvernement basé sur des principes constitutionnels.

Le pouvoir du président s'affaibli, et, dans l'état où se trouvent aujourd'hui les partis en Grèce, une prompte décision de son sort futur par les puissances médiatrices serait un moyen efficace de prévenir de nouveaux désordres.

Mais cette prompte décision est impossible dans ce moment. A peine la question de la Grèce a-t-elle été abordée dans les négociations importantes que notre ambassadeur vient d'ouvrir à Londres. Le seul point sur lequel on paraît d'accord jusqu'à présent, c'est la necessité d'étendre les frontières au-delà des limites fixées par les derniers protocoles de Londres, et d'indemniser la Porte pour cette nouvelle concession par le rétablissement d'une suzeraineté quelconque sur la côte d'Afrique. Les négociations pour l'affaire de la Grèce et d'Alger seront ainsi liées et menées de front. On conçoit que vouloir en indiquer déjà le résultat probable, serait chose impossible dans la situation précaire et incertaine où se trouvent aujourd'hui les affaires politiques de l'Europe.

Au reste, la question de l'Orient, encore si importante il y a quatre mois, deviendra bientôt sans doute une question secondaire.

(National.)

PARIS 14 octobre.

Nous publions avec empressement les trois lettres qui suivent. Elles prouvent l'harmonie qui existe entre les principaux réfugiés espagnols. Tous les amis de la liberté verront avec espoirs des hommes tels que M. Bertrand de Lys, les généraux Mina et Quiroga unis d'intention et d'efforts pour tirer leur patrie de l'abîme où l'a précipitée l'intervention française de 1823.

A M. le Rédacteur du National.

MONSIEUR,

Désirant donner à la lettre ci-jointe, adressée à M. le rédacteur du *Temps*, toute la publicité possible car je le crois utile pour la cause de la liberté espagnole, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien la porter à la connaissance du public par la voie de votre estimable journal.

Je prends aussi la liberté, en profitant de cette occasion, de vous adresser quelques lignes sur un article publié dans votre numero d'aujourd'hui. Vous y annoncez que "les négociations d'un emprunt qui a été, la semaine dernière, sur le point d'être conclu pour les refugiés espagnols, ont été interrompues parce que les signatures du général Mina et des membres de la junte formée à Bayonne n'étaient pas produites." Cela semble faire tomber sur ces messieurs une espèce de responsabilite, et, quoique je ne sois pas tout-à-fait instruit des raisons qui auraient pu s'opposer à la conclusion de cette affaire, cependant il est de mon devoir de vous informer que je suis fondé à croire que ces signatures n'ont pas été produites, probablement parce qu'elles n'ont pas été demandées, ou bien, peut-être, parce que l'emprunt en question ne fournit pas immédiatement l'argent nécessaire aux besoins pressans des Espagnols, condition indispensable de toute négociation de cette nature, et que remplit un autre emprunt que j'ai presque conclu pour compte de ladite junte de Bayonne, qui a l'assentiment de la plupart des députés aux cortès en 1823, et des Espagnols distingués, y compris M. le général Mina. Veuillez, Monsieur, &c.

Paris, ce 12 octobre.

VICENTE BERTRAN DE LIS.

A M. le Rédacteur du Temps.

MONSIEUR,

Je prends la liberté de m'adresser à votre estimable journal pour éclairer l'opinion publique sur la lettre de M. le general Quiroga, inserée dans votre numero du 10 octobre.

En effet, *je livre en garantie des ressources promises* toute ma fortune présente et celle que j'espère recouvrer en rentrant dans ma patrie. Cette garantie se borne à rembourser, d'après les termes souverains, les sommes avancées, dans le cas où les obligations présentement contractées par ma voie et au nom de la nation ne seraient pas reconnues par le gouvernement créé en Espagne, une fois y rétabli l'empire de la liberté et de la raison. J'ai déja prodigué presque toute ma fortune pour la défense de cette cause sacrée, qui a coûté la vie à un de mes enfans, et dont le triomphe en 1820 m'arracha d'entre les mains du bourreau, ainsi qu'un de mes frères et un autres de mes fils ; et je crois de mon devoir de vouer encore à son service tout ce qu'il m'en reste, et tout ce que j'en puisse recouvrer. Aussi mes sentimens me portent-ils à faire ce nouveau sacrifice. Il y aurait de l'inconséquence, ci même de l'égoïsme de ma part, à demander des secours pour mes concitoyens et pour reconquérir les droits de ma patrie, sans engager avant tout, pour ces objets, mes propres intérêts et toute mon existence. Veuillez, Monsieur, &c.

Paris, ce 12 octobre.

VICENTE BERTRAN DE LIS.

—M. le général Quiroga, désirant faire connaître au public la communauté de vues politiques qui l'unit à M. Bertran de Lis, nous écrit à ce sujet une lettre dont voici les principaux passages :

"Ce digne citoyen, dont la fortune a été de tout temps prodiguée pour son pays ; dont la famille s'est constamment trouvée à la tête de tous les mouvemens dirigés contre l'oppression ; dont un des enfans a même péri sur l'échafaud, par ordre du féroce Elis, s'occupe en ce moment, avec d'autres patriotes, de réaliser les moyens necessaires pour seconder l'élan des populations espagnoles, et rétablir les droits de la nation. M. Bertran de Lis livre aujourd'hui, en garantie des ressources promises à cet effet, les restes de sa fortune, dont il a fait le plus noble usage, en assignant une pension alimentaire à un grand nombre d'émigrés espagnols.

"En portant ces faits à la connaissance du public, je n'ai pour but que d'assurer aux efforts de M. Bertran de Lis l'appui dont pourrait lui être la confiance d'un vieux soldat de la liberté.

(Signé) "QUIROGA."

On lit dans le journal anglais le *Times* :

"Le peuple de Paris, le peuple le plus fin et le plus susceptible du monde, n'a pas été dupe de la supercherie philantropique à l'aide de laquelle on a essayé d'arracher les ex-ministres à sa vengeance. Le roi, la cour (s'il est permis de parler de la cour d'un roi-citoyen,) le cabinet, les chambres et les hautes classes de la société, paraissent également désireux d'épargner aux coupables les rigueurs extrêmes de la loi, voyant dans leur arrestation une source d'embarras, dans leur jugement un cas difficile, et dans leur condamnation certaine un sujet de regrêts. Ils ont en conséquence profité de la proposition de M. de Tracy, proposition faite sans succès il y a deux ans, pour amener une résolution tendant à abolir la peine de mort en matière politique. Le projet a été accueilli à propos et suivi avec adresse. On a obtenu de quelques individus qui avaient été blessés par les soldats de M. de Polignac dans les journées glorieuses de juillet des pétitions demandant à la chambre de purger le Code pénal des articles qui mettent en péril la vie de ce criminel ministre ; et le général Lafayette a prononcé deux ou trois discours dans le même sens. Des magistrats et des officiers de l'armée ont exprimé un vœu semblable, et enfin le roi lui-même, en recevant l'adresse de la chambre, a sanctionné, par le concours empressé de son opinion, la décision des députés.

"Cependant, ni la sanction royale, ni les pétitions des blessés, ni les discours d'orateurs favoris, ni la voix unanime des députés, n'ont réussi à ôter au peuple l'idée qu'on voulait surprendre son humanité. Il s'est aussitôt écrié : Pourquoi changer la loi à la veille d'un jugement dans lequel nous sommes intéressés ? Si la loi est mauvaise, pourquoi ne l'avoir pas changé auparavant, ou ne pas attendre pour la changer des circonstances qui permettent de se livrer à une discussion calme et réfléchie ? Si ces hommes, après avoir été condamné, deviennent les objets de la pitié publique, que la clémence royale leur pardonne ; mais ne votez pas leur pardon d'avance par une sorte d'encouragement à les imiter.

"Il n'y a rien à répondre à ce raisonnement."

PAYS-BAS.

Le *Courrier des Pays Bas* publie, sur le mode d'élections adopté par le gouvernement provisoire, les réflexions suivantes ;

"L'ordonnance électorale est loin d'avoir satisfait les esprits sous tous les rapports ; c'est une transaction entre l'ancien système et le système nouveau que nous devons attendre. Cette transaction a été jugée nécessaire parce qu'on a voulu procéder avec rapidité ; que le temps nous presse ; que le passé ne meurt jamais tout entier et en un jour ; que l'ordre nouveau, pour s'organiser, a besoin de se rattacher par quelques points à l'ordre ancien ; qu'il faut quelque part trouver des moyens de transition. C'est le point que l'on jette un moment sur l'abîme.

"Les graves inconvéniens, les singulières anomalies qu'offre ce replâtrage doivent frapper d'abord. Nous sommes loin de nous les dissimuler ; nous voulons plutôt expliquer que justifier la marche qu'on a cru devoir suivre.

"La question capitale est celle du cens électoral. Le premier point est de savoir s'il doit être uniforme pour tout le pays, ou s'il doit varier d'après les localités.

"Le cens uniforme a de nombreux partisans : l'uniformité, la simplicité séduisent toujours ; d'ailleurs c'est une sorte d'égalité absolue devant la loi.

"Cependant, en y regardant de plus près, on découvre dans cette espèce de cens une grande inégalité et une véritable injustice. Plusieurs impôts qui entrent dans le cens varient d'après les localités, et il paraît juste que le cens suive les mêmes variations. En nivelant, on place l'électorat dans les villes, et on exclut la plupart des communes rurales. D'ailleurs, on peut dire que les hommes ne doivent pas être considérés comme faisant partie d'une nation absolument homogène, mais comme appartenant à des localités différentes, qui toutes doivent autant que possible être representées.

"Le cens uniforme a prévalu en France, où l'on exige 300 fr. dans le riche département de la Seine comme dans la pauvre Auvergne, à Paris et à Lyon comme dans le dernier village.

"Le cens uniforme a été adopté par les réglemens émanés du ci-devant gouvernement ; d'après des données que nous ne connaissons pas, et des calculs dont nous n'avons pas les élemens on a varié le cens d'après les localités, au point que presque toutes concourent à l'exercice du pouvoir electoral.

"Le gouvernement provisoire avait à opter entre ces deux principes. En adoptant un cens uniforme, la tâche devenait bien simple ; une ligne suffisait : en conservant le cens français, on aurait pu écrire : "Le cens electoral pour la Belgique entière est de 150 florins." C'est être attribuer l'électorat aux villes et à quelques propriétaires des campagnes, et mettre hors de cause des cantons, des districts entiers, des provinces presque entières.

"Cette considération paraît avoir engagé le gouvernement à maintenir le principe du cens non uniforme.

"Le défaut de documens et la nécessité d'aller vite ne permettent pas d'entreprendre un travail de répartition ; les archives sont à La Haye, le congrès national doit se réunir au plus tôt. Comment établir la population et la richesse de toutes les communes urbaines et rurales de la Belgique, et varier le cens d'après ces deux élémens ?

"Il a donc fallu vaincre toutes les répugnances et recourir au travail fait sous l'ancien régime.

"Ici se présentaient de nouvelles difficultés.

"Dans le système d'élection indirecte, il y a deux cens : celui de l'*ayant-droit de voter* et celui de l'*électeur*. Il était de nouveau nécessaire d'opter.

"Le gouvernement a craint de descendre jusqu'au cens de l'ayant-droit de voter, et de rendre les assemblées electorales nombreuses, au point de multiplier les opérations et de les prolonger pendant plusieurs jours. Il s'est donc cru obligé de remonter jusqu'au cens de l'électeur, et il l'a maintenu purement et simplement, en enlevant les degrés intermédiaires.

"Voilà les motifs qui nous semblent avoir guidé le gouvernement.

Une grave objection se présente : on a placé l'électeur de la ville et l'électeur de la campagne sur la même ligne, en les faisant concourir, et cependant leur position n'était pas la même dans l'ancien système auquel on fait cet emprunt. Dans les campagnes, l'électeur nommait directement aux états-provinciaux ; dans les villes, la régence venait encore s'interposer entre les électeurs et les états-provinciaux, l'électeur des campagnes, qui gagnait un degré payait pour cette raison et proportionnellement un cens plus fort que l'électeur des villes qui était assujetti à un degré de plus. On en conclut qu'il eût fallu élever le cens des villes et abaisser celui des campagnes.

"On peut répondre que le gouvernement, qui reconnait que, faute de pièces et de temps, il lui est impossible de faire un travail tout nouveau est également dans l'impossibilité de modifier un travail ancien. D'après quelles données aurait il abaissé le cens des campagnes et élevé celui des villes ? Pressé par les circonstances et dépourvu de renseignemens suffisans, il eût procédé par tâtonnement et n'eût fait que déplacer l'injustice. On encourt moins de reproche en maintenant forcément un arbitraire déjà ancien, qu'en en créant un nouveau. D'ailleurs il se peut aussi que le cens soit plus élevé dans les campagnes, parce qu'il y a moins de lumières, et qu'en général dans chaque village un ou deux grands propriétaires ; disposent de la volonté de tous les petits propriétaires ; on a voulu réduire les premiers à leurs propres votes, et ne pas créer en leur faveur des espèces de bourgs pourris.

Voilà ce qu'on peut répondre ; nous soulaitons que cette réponse satisfasse.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPEDIÉS.

Navire Champion, Patten, Liverpool, B. Booth & co.

Brick Eighth of October, Moyano, Havane, L H Gale.

Goël. Walter & Hyer, Leslie, Pétersburg, Capitaine.

Goël. Lito, Fernandez, Havane, Estevanelle.

Goël. Spica, Rowlands, Apalachicola, Capit.

Goël. Virginia, Arnett, Mobile, Capitaine.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Porpoise, de la passe, ayant vu à la mer le Missouri et le Harriet, et amené la barque Marshall McDonald et le brick Delta, de Boston. En dehors de la barre brick George et une barque anglaise, entrant. Le Bolivar et le Liverpool sont échoués. Rencontré dans le fleuve plusieurs batimens montant.

Barque Marshal McDonald, Smart, de Liverpool, à Gordon, Forstall & co.

Bateau à vapeur Walter-Scott, Edmondson, en 11 jours de Louisville ; chargement, 100 barillets beurre, 3 bls porc, 244 balles coton 328 bls whiskey, 626 rouleaux corde, 18 bques vin, 60 bls farine à Thomson & Grant, A et W Bell, Yorke, Macalester & co. N Cox, Wallace, Lambeth et Pope, J G Stevenson, J. Linton

Extrait de son régistre. Parti de Louisville le 5 décembre ; rencontré le bateau à vapeur Constitution au-dessous de la Rivière Salé. L'Ohio avait monté de 9 pieds mais commençait à rebaissé. Le Mississipi montait rapidement. Il a laissé à Louisville en charge pour ce port les bateaux à vapeur Mohecan, Hibernia et Amazon.—93 passagers.

Bateau à vapeur Helene McGregor, Williams : Natchez, avec 255 balles coton à A Fisk & co. 500 à Reynolds, Byrne & co. 101 à J Linton, 4 à J A Miller ; de plus, il a pris au Fort Adam 1490 balles à Cooper, Carathers & co. Reynolds Byrne & co. A Fisk & co. M White, J Linton, Williams et Lee, Neff Dick & co.—14 pas.

Bateau à vapeur Chieftain, Shullerrus, de St. Louis, avec deux bateaux à la remorque, chargement assorti à Evans Miller & Barger, Sleep, Harrison, Brown & co. J Ogilvie & co. D F Burth, C D Jordan, au capitaine et à ordre. Il a débarqué deux compagnies de troupe des E. U. à 2 mille au-dessus de Vicksburg.—12 passagers.

Bateau à vapeur Columbia, Mumford, Bayou Sarah avec 200 balles coton à J Linton, 41 à L Millaudon, 26 à M White et autres—12 pas.

Bateau à vapeur Planter, Jarreau, Bayou Sarah, avec 177 balles coton à M White, 30 à Cooper, Carthers & co. 41 à J Linton, 16 à Plauché et Courcelle, et à ordre—11 passagers.

Bateau à vapeur Huron, Meades, Louisville, avec 50 boites verrerie à T Mossy, 7 do vin, 41 rouleaux corde, 433 pièces toile d'emballage à Gordon, Forstall & co, 13 bls huile, 25 balles coton à Wallace, Lambeth et Pope, 60 à J Linton—80 pas.

Bateau à vapeur Courier, Keating, de Cincinnati, avec 1333 barillets graisse, 100 bls porc à Yorke, Macalester & co., divers articles à T Thomson et Grant—14 pas.

Bateau à vapeur North America, Scott, en 12 jours de St. Louis, avec 206 bls plomb 100 do plomb en barre, à J G Stevenson, 316 bls bœuf 111 demi do bœuf 10 bls graisse à M F Maher, 2 bques cire 50 barillets plomb en barre à J G Blanchard, 53 balles coton à J Linton, et à autres—Passagers, MM. J G Stevenson, Aristippe, W W Hunter, R O Pendleauville et 30 autres.

Bateau à vapeur Lady Franklin, Milgour, de Louisville, avec 7 boites marchandises, 388 barillets graisse, 95 bls jambon, 12 bls porc, 120 do whiskey, 494 pièces toile d'emballage, et autres articles à C Byrne, Walace, Lambeth et Pope, H et W Bell, et à ordre—121 pas.

MEMORANDA.

Exp. à N.-York pour ce port, navire Salem, Richardson.

Navire Alabama, parti d'ici, est arrivé à New York le 26 dernier.

Navire Rolla, Bevan, pour ce port, a été expédié de Baltimore, le 29 nov.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 19 DÉCEMBRE.

MARIE,

Opéra en 3 actes, paroles de Planard, musique de Herold, orné de tout son spectacle, et des deux belles décorations, représentant le Lac de Genève et ses environs, peintes par Mr. DEVELLE.—Immédiatement après,

MADAME ÉDOUARD,

Ecolière de Mme. Vestris et première danseuse du Théâtre du Park, à New-York, dansera

Un Grand Pas Seul

DANS LE GENRE SÉRIEUX.

Le spectacle sera terminé par la reprise de

I'IRATO,

OU L'EMPORTÉ,

Opéra en un acte, paroles de Marsollier, musique de Méhul.

En attendant—*Guillaume Tell*, opéra nouveau ; *La Famille de l'Apothicaire*, vaudeville nouv. *Mon oncle le Bossu*, comédie nouvelle.

MAIRIE DE LA N.-ORLÉANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $6 par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 42 onces de pain pour un escalin.

18 déc. D. PRIEUR, Maire.

CE SOIR!!!

LOTERIE

DE

L'EGLISE CATHOLIQUE

DE

BATON-ROUGE,

Onzième Classe,

☞ Le tirage aura lieu Samedi 18 Décembre.

GROS LOT.

12,000 PIASTRES!

PRIX DES BILLETS :

Billets entiers.....$4—demis et quarts en proportion.....Livrets de 10 billets (garantis ne pas tirer moins de $16) $40.

On pourra se procurer des billets

AU BUREAU DU DIRECTEUR,

18 déc No. 81, *Rue de Chartres.*

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ

62 Caisses vin de St. George, première qualité, pour clôture de facture.

ANTOINE GILLY.

Rue Royale, No. 142.

18 déc—3

EN débarquement du brick James & Isabella et reçu par divers autres arrivages : 80 barriques Vin rouge de Médoc ; 11 balles Bretagnes françaises superfines, larges et étroites ; Vin rouge ; Grineau à la Rose première qualité, en caisses de 12 bouteilles ; do. de Medoc ; liqueur aux larmes du général Foy, en caisses de 12 bouteilles ; un moulin complet pour sucrerie ; chaudières à sucre, et Gueules pour four. aux, à vendre par

18 déc—3 J. B. LABATUT.

AVIS.—Le soussigné a perdu dans le courant de ce mois un billet, daté du 1er. décembre courant et payable à cinq mois de date, à l'ordre de Desaurice. La personne qui le trouverait est priée de le rapporter au soussigné, attendu qu'il a pris des mesures pour annuler cet billet.

18 déc—3 CHARLES PORÉE.

LES soussignés viennent de recevoir de France par les derniers arrivages, et offrent à vendre, en leur magasin ancienne rue des Chartres et St. Pierre, les articles ci-après ;

Vin de Champagne, Fruits à l'eau-de-vie ;

Fruits au vinaigre de Maille, tels que Champignons, Choufleurs, Epine vinette, Cerises, Achars indiens ;

Truffes à l'huile et au vin blanc ; Thon mariné, Anchoies à l'huile, Olives farcies à l'huile, Moutarde de Maille ;

Un assortiment général de Liqueurs ; Anisette de Bordeaux ;

Un assortiment de Vanerie, Paniers fins et Gibecières pour dame ;

Huile superfine de Bordeaux ; Prunes Tête, qualité ; Fromage de Gruyère, do. de Chester, do. de Hollande et du Nord ; Saucissons de Lyon et de Marseille.

Fruits confits et vertes en bouteilles, tels que Cerises, Fraises, Groseilles, Framboises, &c.

Pâtés de Coin truffés, Oies farcis aux truffes ; Perdrix aux choux ; Hures de cochons et autres ;

Nattes pour les appartemens ;

Une caisse Gants de Grenoble, pour hommes, femmes et jeunes personnes ; quelques douzaines Mitaines ; des Cages, des Volières et des Graines pour les oiseaux, et en général tout ce qui concerne la Grocerie.

18 déc—3 CLAPIER & MICOUD.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Helvetia du Havre, un nouvel assortiment de Fleurs artificielles, d'une grande fraîcheur et extra-fines ;

Un assortiment de cartonage et d'objets pour le jour de l'an ;

De la Crême de concombre très fraîche.

Crême cométique d'amandes amères de Demarson,

Pommades surfines en vases riches,

Pâte d'amande liquide, à toutes odeurs,

Eau de fleur d'orange de Paris,

Savon aux jaunes d'œufs pour nettoyer la tête,

Lait de concombre et d'amande &c. &c.

A vendre au NOUVEAU BAZAR, rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, à côté de M. Pecquet.

18 déc. J. L. CHOISNE.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau à vapeur fin marcheur HURON, capitaine J. MEADES, ayant une grande partie de son chargement prêt à se rendre à bord, partira sous peu. Pour frêt du reste, et passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

18 déc PASCAL M. TOURNÉ.

No. 15, Nouvelle Levee.

POUR BALTIMORE.

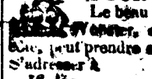

Le beau brick KNOTT, capitaine Weaver, en chargement au haut de la ville, peut prendre envi on 60 boucauts de sucre. S'adresser à W. G. HEWES,

16 déc No. 9, rue du Camp.

POUR BOSTON.

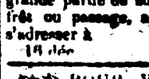

Le navire HEWES, (A. No. 1) capitaine John Spear jr. ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à WM. G. HEWES,

16 déc No. 7, rue du Camp.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette fine voilière GENERAL GEDDES, cap. Hague, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédiée sans délai.—Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou bien à J. W. ZACHARIM & Co.

11 dec.

POUR BOSTON.

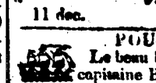

Le beau brick fin voilier BALTIC, capitaine Bradford, ayant la moitié de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

STETSON & AVERY.

7 déc rue du Camp No. 27

DEMANDE

D'un navire de 250 à 300 tonx. pour l'Europe. S'adresser à

STETSON & AVERY.

4 déc Rue du Camp, No. 27.

A FRETER,

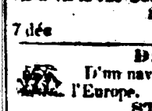

La goëlette DART, capit. Adams : est prête à recevoir un chargement, et st. sous tous les rapports, un superbe batiment. On préférerait un frêt pour les Attakapas ou pour l'Appalachicola. Elle peut admettre 500 barils dans sa cale, ou l'équivalent. Elle est fine voilière et tire peu d'eau. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine à bord.

26 nov THOMSON & GRANT.

A FRETER.

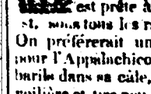

Le beau brick neuf AVIS, enregistre A. No. 1. double, cloué et cheville en cuivre. S'adresser à

25 nov THEO. NICOLET & CO.

A VENDRE OU A LOUER.

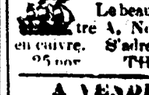

LA DISTILLERIE appartenant au soussigné, avec ses dépendances, prête à être mise en activité, ainsi qu'avec autant de nègres qu'il en faudra pour son exploitation ; elle est située à un mille et demi du bas de la ville. S'adresser à DAVID OLIVIER,

14 déc—12 Rue Conti, No. 84.

LES soussignés offrent à vendre, 12 quarts et demis quarts de barriques vins vieux de Madère, première qualité ;

11 barriques et 12 caisses vieux vins de Madère de Sicile, première qualité ;

350 rames papiers d'enveloppe ;

150 caisses et demies caisses chocolat frais ;

50 paquets ficelles ;

160 rouleaux cordes de différantes grosseurs ;

50 do. cordes blanches ;

20 caisses hâches de Faxena.

18 déc. LINCOLN & GREEN.

---

500 Boucauts à melasses, à vendre par

18 déc WM. G. HEWES.

---

200 Tierçons Riz Nouveau, en débarquement de la goëlette Billow, à vendre par

18 déc LINCOLN & GREEN.

PEIGNES d'écailles ornés, constamment à vendre au magasin de variétés et de Peignes, de B. REES,

18 déc No. 10, rue de Chartres.

$5 de Récompense.

PARTI marron de chez la soussignée le 11 du courant, le nègre américain nommé HENRY, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, (non marqué américaine) connu sur le marché aux légumes, où il a coutume de vendre. Ce nègre est rougeâtre et il lui manque des dents à la machoir supérieure. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque déposera ledit nègre à une des geoles de cette Etat, ou le ramènera à sa maîtresse. Ve. ST AMANT.

Paroisse Jefferson, rive droite.

18 déc—3,2ps

Salle d'Orléans.

MESSIEURS les souscripteurs des BALS DE SOCIÉTÉ *de la Salle d'Orléans*, sont priés de vouloir bien se réunir samedi prochain 18 du courant à 5 heures du soir, dans la dite salle, pour la nomination des commissaires.

14 déc—5

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues Bourbon et d'Orléans.

SAMEDI 18 Décembre 1830.

Grand Bal Paré.

Prix d'entrée, cavalier $1.

Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. ☞ Les cavaliers trouveront un bureau pour y déposer leurs cannes et manteaux.

16 décembre—3

J. Anglaire,

Rue Royale entre les rues Ste. Anne et Dumaine No. 234,

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de recevoir par le navire Helvetia du Hâvre, un assortiment de JOUAILLERIE, BIJOUTERIE, ORFEVRERIE, plaqué en argent ; BIJOUTERIE FAUSSE, ainsi qu'un grand nombre d'articles de fantaisies pour étrennes.

17 déc—3

A VENDRE

DEUX SUPERBES TABLEAUX dont un représentant l'amour et Psyché en grandeur naturelle chef-d'œuvre du célèbre peintre Valin. ☞ On peut les voir à toute heure du jour chez Mr. Jourdan, libraire, moyennant deux escalins par personne.

17 déc—☞

INDIGO.—27 surons d'indigo de Guatemala de première qualité, à vendre par

M. S. ISRAEL & CO.

17 déc—☞ No. 40, rue Toulouse.

TABAC.—100 surons tabac de la Havane, de première qualité, (de la Bueltas) à vendre par M. S. ISRAEL & CO.

17 déc—☞ No. 40, rue Toulouse.

J. W. ZACHARIE & CO., offrent à vendre à leur magasin : 50 caisses gobelets allemands ; 3 do. carafes ; 2 do. lustres ; 1 do. violon ; 5 do. cannevettes ; 293 cannevettes à genièvre ; 30 barils eau-de-vie ; eau-de-vie et genièvre, tous ces articles ayant droit au drawback.—De plus, 2 malles mouchoirs madras ; papier à lettres et à écolier ; 50 caisses Sherry-pâle ; 4 do. balles indiennes ; 1 do. mouchoirs d'un nouveau goût ; 1 do. rubans de couleurs vives ; 536 sacs café fin vert, arrivant de la Havane,

17 déc.

EL abajo firmado tomia licencia de avisar á los comerciantes que trafican con Méjico y á los otros, que tiene en su establecimiento de Prenas de Algodon, esquina de las calles de Common y St. Charles, una PRENSA HYDRAULICA de primera calidad y en buen órden, con la cual puede inmediatamente prensar y poner en bulas todas especies de Mercancias, Cuerus, Peleterias &c. con mayor cuidado y despacho.

17 diciembre—19 GEO. WELSH.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

SAMEDI 18 du courant, il sera vendu d'ordre des syndics de Gottschalk, Reimers & Co., une réclamation de $330 98 contre H. W. Palfrey, payable en travaux à faire dans cet établissement. Conditions, comptant.

16 déc—3t

PAR H. J. DOMINGON.

(Chez lequel se trouvera déposé l'inventaire de l'établissement.)

LE 27 DÉCEMBRE prochain, il sera vendu à la bourse de Hewlett, à 4 heures précises, pour dissolution de société, la FABRIQUE DE TABAC ET DE CHOCOLAT ayant appartenu ci-devant à feu JEAN QUESSART, et située rue Ste.-Anne No. 57.

Cet établissement est trop connu p